

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 149

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : les cantiques d'Yvan
Autor: Camfranc, M du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

La Chine et les Chinois

(Suite.)

Le vin chinois qui est plus proprement une sorte de bière, provient d'un mélange d'eau et de grains fermentés. La fermentation est déterminée au moyen d'un levain *kui-tsée*, ou *mère du vin*.

Il est ainsi appelé parce qu'il est la base essentielle de ce vin. Ses qualités dépendent aussi des qualités même de ce levain. Il est fait de farine de blé non séparée du son. On en fait encore avec de la farine d'orge, de seigle, de millet, d'avoine. Il s'y ajoute divers aromates, des feuilles, des écorces de bois, divers fruits séchés et réduits en poudre. Quand sous l'action de ce levain, les différents grains, blé, orge, seigle etc., ont fermenté plusieurs jours, on les retire pour les cuire, selon un procédé assez commun en Chine, pendant une heure environ à la vapeur d'eau.

Refroidi, le tout est versé dans un baril ou un vase vernissé fermé d'un couvercle. Au bout de dix ou douze jours on soutire le liquide, on le clarifie à la chausse, c'est à dire à travers un entonnoir en drap, on le fait bouillir une heure après quoi, refroidi, il est versé dans des urnes de terre ou de porcelaine. Bien fermé, ce *vin chinois*, peut se conserver très longtemps et va se bonifiant sensiblement avec le temps. Par les différentes herbes, fruits, aromates qu'on aura eu soin de mettre dans ce vin, on peut en faire en quelque sorte une infinie variété. Il est tels de ces vins d'un velouté et d'une délicatesse à se faire méprendre même les plus fins gourmets d'Europe.

L'art de la distillation n'est point inconnu des Chinois. Aux temps lointains où la culture

de la vigne était florissante parmi eux, ils auraient su déjà la manière de distiller le vin.

Quand à celle de distiller des grains, froment, riz, sorgho, même cannes à sucre qu'ils pratiquent sur une large échelle aujourd'hui, ils paraissent ne l'avoir découverte qu'à la fin du XIII^e siècle de notre ère. Aussi bien que leur vin, les Chinois boivent exclusivement chaudes leurs diverses eaux-de-vie. Bien que d'une saveur âpre et désagréable, bon nombre d'Européens ne laissent point de très aisément s'en accommoder. Mais non moins funestes et désastreux qu'en Europe sont les effets de la consommation abusive des alcools en Chine. Les Célestes adonnés à cette boisson, commencent d'abord par être boursoufflés de graisse, puis perdant bientôt tout appétit, finissent généralement par succomber à la phthisie, secs et décharnés à faire peur.

En certaines boissons, des Chinois repaît le goût bizarre et dépravé que déjà nous leurs avons vu pour certains mets. Ils fabriquent ce qu'ils appellent du *vin d'agneau* et une *eau de vie de mouton*. Par des procédés à eux connus ils savent en effet extraire deux différents liquides de la chair de ces animaux. Ce vin d'agneau est doué, paraît-il, d'une grande force mais dégage une odeur des plus désagréables. En dépit du grand usage qu'en ont fait certains empereurs, l'eau de vie de mouton n'est elle-même pas moins nauséabonde et repoussante.

Pour tout Chinois d'un goût non dépravé, le thé est sa boisson préférée, son nectar, on peut dire.

Sa préparation demande chez les riches des soins multipliés et minutieux. Jamais pour le prendre, il n'est fait usage du sucre : car pour un chinois, il lui enlèverait l'excellence de son goût naturel.

sa honte et sa misère aux compagnons d'autrefois ? Les amis du plaisir cessent de se connaître, dès que, mutuellement, ils ne s'amusaient plus. Et certes, le malheureux Boleslas n'était plus amusant. Il vivait donc dans sa chambre sombre, de la vie étroite et renfermée des prisonniers, et des maladifs ; il ne sortait plus, usant, sans cesse, à la même place, le lambeau de tapis fané, qui recouvrait le carreau. Il ne se faisait plus même apporter le journal. A quoi bon lire ? Tout lui était devenu indifférent. Il demeurait enfoncé dans un vieux fauteuil, à revivre le passé. Il gardait des heures entières la même position, les yeux ouverts et rêvant loin de lui-même, loin de la misérable chambre. Il n'avait plus qu'un désir ; entendre tomber, des lèvres de sa femme, un mot de pardon ; c'était son idée fixe, un vrai tourment. Rien que ce mot pourrait apaiser ses cuisants remords. Il voyait toujours, par la pensée, le sang couler de la blessure, et ce sang pesait d'un tel poids sur son cœur, qu'il lui semblait

Le mariage chez les Chinois est exclusivement l'affaire des parents. Si directement qu'y soient intéressés le jeune homme et la jeune fille qui doivent être unis, ils n'ont absolument voix au chapitre ni l'un ni l'autre. Pas plus également l'un que l'autre n'a droit à cet égard de formuler le moindre vœu.

Il est banal à force d'être commun que dans les familles riches surtout, deux amis fiancent leurs enfants dès l'âge le plus tendre. Mieux encore. On verra se promettre mutuellement et sous le sceau du serment de marier un jour, s'ils sont de sexe différent, leurs enfants à naître. La manière dont se fait cette promesse, n'est pas sans quelque gravité. Les deux amis déchirent et détachent un large lambeau de leur tunique, qu'ils se donnent réciproquement à garder chacun.

Par suite de l'étroite et sévère réclusion à laquelle se trouvent constamment condamnées les femmes, il résulte que les époux ne se voient pour la première fois, que le jour de leur mariage. Ce sont deux nouvelles figures qui apparaissent tout à coup l'un à l'autre, sans rien connaître de leurs qualités et de leurs défauts. Ils ne peuvent d'avance avoir quelque vague idée l'un de l'autre que sur les rapports qu'en ont pu leur faire leur parents. Il est aussi employé assez souvent à cet effet une sorte d'entremetteuse. C'est particulièrement par son intermédiaire qu'il est convenu de la somme à verser par le futur mari aux parents de la jeune fille.

De cette sorte il achète donc véritablement sa femme. Il en fait en quelque façon sa chose, sa propriété. De la somme convenue ne sont d'abord données toutefois que les arrhes. Elles sont en même temps l'expression et le garant des fiançailles.

C'est à partir de ce jour que devra être fixé

que rien n'allégerait le fardeau de ses regrets. Rien que le pardon. Et il tentait de l'obtenir par l'envoi d'une nouvelle lettre. Il écrivait :

— « Pardonnez-moi, je vous en supplie. J'ai compris mes erreurs et je les regrette. Je me meurs du mal que je vous ai fait. »

La lettre était envoyée, et, vainement, il attendait une réponse. Marie-Alice demeurait implacable.

Combien Yvan souffrait de ce refus obstiné de pardon. Comme il essayait de prouver à sa mère, par les mots les plus convaincants et les plus respectueux, que le ressentiment est impie, que le pardon est la plus grande des choses ici-bas, qu'il est un ordre de Dieu, qui nous le prescrit envers autrui, le pratique envers nous à toutes les minutes du jour.

Mais la pauvre femme branlait énergiquement la tête, et sur son album écrivait :

— Non, je ne pardonnerai jamais ; il m'a fait trop de mal. »

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 48

LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

XI

Chez le comte de Ruloff, c'était véritablement la noire misère, et le malheureux Boleslas n'osait plus sortir dans la crainte d'être aperçu et harcelé par ses créanciers. Parfois, il avait tenté de sonner chez un ancien ami pour emprunter une modeste somme ; mais il avait dû, bientôt, se convaincre, que les portes des camarades de l'ancienne vie joyeuse lui étaient consignées. Ses chasses à la pièce de vingt francs demeuraient infructueuses. Alors, à quoi bon aller encore tendre la main, et montrer

par les parents de la jeune fille celui de la célébration de leur mariage. On a garde naturellement de ne choisir qu'un jour réputé heureux. Bien que les fiancés n'aient point encore la faculté de se voir et de se parler, il ne leur est toutefois point refusé celle de s'écrire et de s'envoyer des présents.

Les jours avant le mariage, plus spécialement les trois derniers, sont consacrés au deuil et à la tristesse. En signe de quoi les parents de la jeune fille pendant ce temps, sont tenus d'éclairer leur maison toute la nuit.

Par là s'exprime l'insomnie des parents où les jette la douleur de perdre prochainement leur fille.

Cette tristesse de convention et de cérémonie prendra fin toutefois, le jour du mariage. Quand à la manière dont s'accomplit celui-ci elle n'est pas absolument uniforme. Elle varie quelque peu selon les régions. En certaines régions, accompagné de ses parents et de ses amis, le marié va lui-même chercher son épouse au domicile de ses parents. Dans d'autres, ce sont ces derniers qui se chargent de la lui conduire. Il l'attend alors sur le seuil de sa maison. Dans la plupart des provinces toutefois, les deux futurs époux, se mettent en marche à la rencontre l'un de l'autre. Le jeune homme monte alors, si ses moyens le lui permettent, sur un cheval richement harnaché. Il lui est loisible aussi de se faire traîner par un bœuf sur un char.

On le portera aussi d'autres fois en palanquin. Mais quelque soit son mode de transport, parents, amis, musiciennes et chanteuses lui font une escorte d'honneur. Quant à la jeune fille, invariablement elle sera transportée dans un palanquin fermé à clef.

Cette clef commise à la charge d'un serviteur de confiance, doit être remise au mari lors de la rencontre de deux cortèges ou à l'arrivée tout au moins au seuil de sa maison. Son escorte est d'une plus piquante curiosité encore que celle l'époux.

La marche s'ouvre d'abord par une troupe de musiciens. Nombre de personnes, hommes et femmes, lui portent son trousseau. D'autres l'entourent plus immédiatement, portant torches et lanternes allumées. Si cela se fait en plein midi, c'est par souvenir et continuation de l'usage d'un temps, lointain déjà, où les mariages se célébraient de nuit, il était nécessaire de porter des flambeaux.

Il est permis de supposer que le futur époux ne se sentira pas trop indolent à ouvrir la porte du palanquin qui lui fera apparaître pour la première fois sa fiancée à ses yeux.

Si elle allait ne pas lui convenir, il ne sera pas absolument obligé de l'accepter pour épouse. Mais en la refusant, il faudra qu'il con-

Et les jours et les semaines passaient. Et comme la réponse n'arrivait pas, Boleslas, lassé d'attendre, avait recours à l'unique consolation qu'il connût encore ici-bas : l'absorption d'un plein verre d'absinthe. Et cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que tout son horrible présent disparaissait dans la lourde ivresse. Il ne pensait plus ; rien de lui n'existait plus.

J'endormais mes remords et mes ennuis, balbutiait-il, tandis que ses paupières, alourdies, s'abaissaient. Il se sentait glisser à la mort, y entrer, y descendre avec une lenteur molle.

Et alors, pendant des heures, il demeurait dans un lourd et léthargique sommeil ; mais, quand cessait la torpeur, que le réveil était pénible ! Quel dégoût de toutes choses et de lui-même ! Quelle mortelle tristesse ! Comme le passé se refaisait vivant, et se dressait devant le malheureux !

Il ne rêvait plus ; mais il revoyait nettement et clairement toutes ses fautes.

sente à faire le sacrifice de la somme qu'elle lui avait coûtée. Si profond de son côté que puisse être le désenchantement de la jeune fille, son unique ressource sera bonnement de se résigner à son sort, si dur qu'il lui paraîsse.

Il faut reconnaître néanmoins qu'en dépit de la faculté qui lui en est laissée, le futur mari, dans la grande majorité des cas, fait acceptation de l'épouse qui lui a été choisie. Les deux cortèges se fondent alors en un seul pour gagner la maison du mari. Quand on y est parvenu, la fiancée descend clopin-clopat sur ses pieds estropiés de sa chaise à porteur. Les deux époux entrent alors dans une salle où se trouvent déjà réunis les assistants. Là par quatre profondes prosternations répétées, les deux nouveaux conjoints saluent et vénèrent le dieu *Tien*, dieu protecteur du foyer. L'épouse, après que son mari a offert ses hommages à ses parents, leur présente aussi les siens. Ils sont ensuite introduits dans une chambre voisine. Là séparés de tous les autres convives, ils prennent part à eux deux seuls, au repas nuptial. Avant de s'asseoir à table, l'épouse fait quatre génuflexions devant son mari. Celui-ci à son tour, en fait deux devant elle. A table, ils ne goûteront d'aucun mets, avant d'avoir répandu, sous forme de libation, quelque peu de vin en même temps qu'après avoir offert aux esprits des viandes. Viandes auxquelles personne n'aura droit ensuite de toucher. Après avoir mangé quelque temps dans le plus profond recueillement, le mari se lève soudain, pour inviter son épouse à boire. De son côté elle en fait ensuite autant à l'égard de son mari. Deux coupes de vin dont il ne boiront qu'une partie, leur sont alors apportées. Ce qui en reste sera versé dans une coupe commune où tour à tour, ils boivent tous deux. La nuit venue, la mariée est conduite à la chambre nuptiale. Là elle y trouvera posés sur une table, du fil, de la soie, des ciseaux, etc. etc. Instruments symboliques de genre de travail où doit briller la femme.

G. MARTIN, curé de Pleigne.

(A suivre.)

NOTES D'UN PASSANT

Il y a eu neuf siècles, cette année, que la pieuse initiative d'un abbé de Cluny, saint Odilon, établissait la commémoration de tous les fidèles trépassés, et lui assignait pour date le 2 novembre, au lendemain de la Fête de tous les saints.

On le constate dans notre pays comme dans

La vie pour lui s'était d'abord montrée pleine de promesses : grand nom, fortune, beauté, étaient son partage. Un femme aimante et généreuse, une grande artiste lui avait confié sa destinée et donné son cœur. Qu'avait-il fait de tous ces biens ? L'amour éffréné du plaisir avait tout détruit ; le besoin de mouvement, d'émotions vives et diverses l'avait entraîné hors de sa demeure ; il s'en était allé de ville en ville, gaspillant et perdant le patrimoine légué par ses ancêtres, abandonnant sa femme et son enfant... Oui, il avait mené joyeuse vie ! Qu'il est ironique ce mot de joyeuse vie, qualifiant semblable existence... Joyeuse vie ! une vie pleine de regrets, de dégoût et d'indicible amertume.

Il venait de se lever, et il marchait sur le tapis élimé de l'étroite chambre, du pas accablé qu'ont les vaincus.

(La suite prochainement.)

les autres, malgré l'affaiblissement de l'esprit de foi, nulle fête n'est restée plus populaire que celle-là. Comme le dit l'éminent évêque d'Autun, Mgr Perraud, elle a pris le peuple chrétien par le sentiment le plus profond, le plus universel, le plus réfractaire aux objections de l'incrédulité.

Mais, dans cette fête si douce au cœur, il commence à se glisser ce que j'appellerai un abus : c'est cette sorte d'ostentation apportée par beaucoup de familles à orner les tombes luxueusement.

Sidoine Apollinaire disait déjà, de son temps, que « ceux là sont peu nombreux qui aiment vraiment leurs morts. » Est-ce donc témoigner une si grande, une si sincère affection à ceux qui ne sont plus que cette décoration passagère dont on surcharge les monuments funéraires ? Examinez un peu : vous verrez souvent ces mêmes tombes si fleuries le 1^{er} et le 2^e novembre, délaissées, négligées, tout le reste de l'année ! Bourdaloue s'indignait contre le faste des funérailles. Dans nos petites villes sans doute, ce faste se réduit à de moindres proportions ; mais ces exhibitions exagérées de couronnes mortuaires, de palmes et de gerbes de fleurs, qui se renouvellent de plus en plus aux obsèques, ne révèlent-elles pas souvent plus d'orgueil que de regret ? L'autre jour est décédé un homme encore très jeune, très connu, très aimé dans notre ville, qui, se sentant perdu, réunit les siens et leur donna les conseils les plus touchants. Parlant de sa fin prochaine, même de ses funérailles, il demanda qu'elles fussent simples, sans société de musique, sans fleurs, et qu'on fit plutôt prier pour lui !

Il fut fait comme il le disait. Quel bel et pieux exemple que celui-là ! Oui ! certes, combien les prières valent mieux que ces amoncellements inutiles de feuillages et de fleurs !

C'est encore le cardinal Perraud qui, dans une magnifique Lettre pastorale, s'exprima en ces termes :

« Nous avons bien à faire, surtout dans nos grandes villes, pour nous débarrasser de ces usages qui sentent si fort le paganisme. On dépense sans scrupule des sommes considérables en tentures, catafalques, achats de fleurs et de couronnes ; puis, quand le service du bout de l'an a été célébré, beaucoup de pauvres morts attendent, et attendent vainement, que leur parents fassent renouveler à leur intention le sacrifice propitiatoire dans lequel sainte Monique mourante mettait toute sa confiance pour son bonheur éternel et dont elle demandait instamment à ses fils de ne pas négliger de lui appliquer le bienfait.

« Depuis quelques années, toutefois, une réaction de bon sens chrétien semble se produire contre la disproportion choquante signalée par le grand sermonnaire du XVII^e siècle entre les égards dispendieux prodigués à des cadavres qui ne sont « dans le tombeau que pourriture et l'abandon dans lequel on laisse des âmes qui sont épouses de Jésus-Christ et héritières du ciel ». Des recommandations formelles, inscrites dans les testaments ou dans les lettres de faire part, interdisent ces coûteuses exhibitions et attribuent soit aux pauvres, soit à des œuvres de charité, les sommes que d'autres dépensent avec une prodigalité déplorable, au grand détriment de pauvres morts qui n'en retirent aucun avantage.

« Puissent ces salutaires exemples se multiplier et ramener à leur fin surnaturelle les souvenirs, les regrets, les témoignages d'affection des chrétiens pour leurs parents et amis défunts. »

J'ai cru sage de rappeler ces conseils d'un évêque illustre qui sont d'à propos dans notre pays également.